

Pour Nos Familles, Pour Notre Valais : Le Temps de l'Action est Venu

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'État valaisan, chers élus du Grand Conseil, estimés représentants des médias et associations de coparentalité, l'heure est grave pour nos familles valaisannes.

Chaque année, 700 couples se séparent dans notre canton, laissant 500 enfants face à un avenir incertain. Ces chiffres ne sont pas que des statistiques – ils représentent des vies bouleversées, des cœurs brisés, des enfances fracturées.

Le Mouvement de la Condition Paternelle Valais se dresse aujourd'hui, déterminé, pour forger une politique familiale inclusive, humaine et équitable. Notre mission est claire : bâtir un avenir où chaque parent peut jouer pleinement son rôle, où chaque enfant conserve ses deux piliers parentaux.



Crée par le Mouvement de la Condition Paternelle Valais

L'Urgence d'Agir : Des Chiffres qui Révèlent une Crise

700

Séparations Annuelles

Couples qui se séparent chaque année en Valais, plongeant des familles entières dans l'incertitude et la détresse émotionnelle.

500

Enfants Touchés

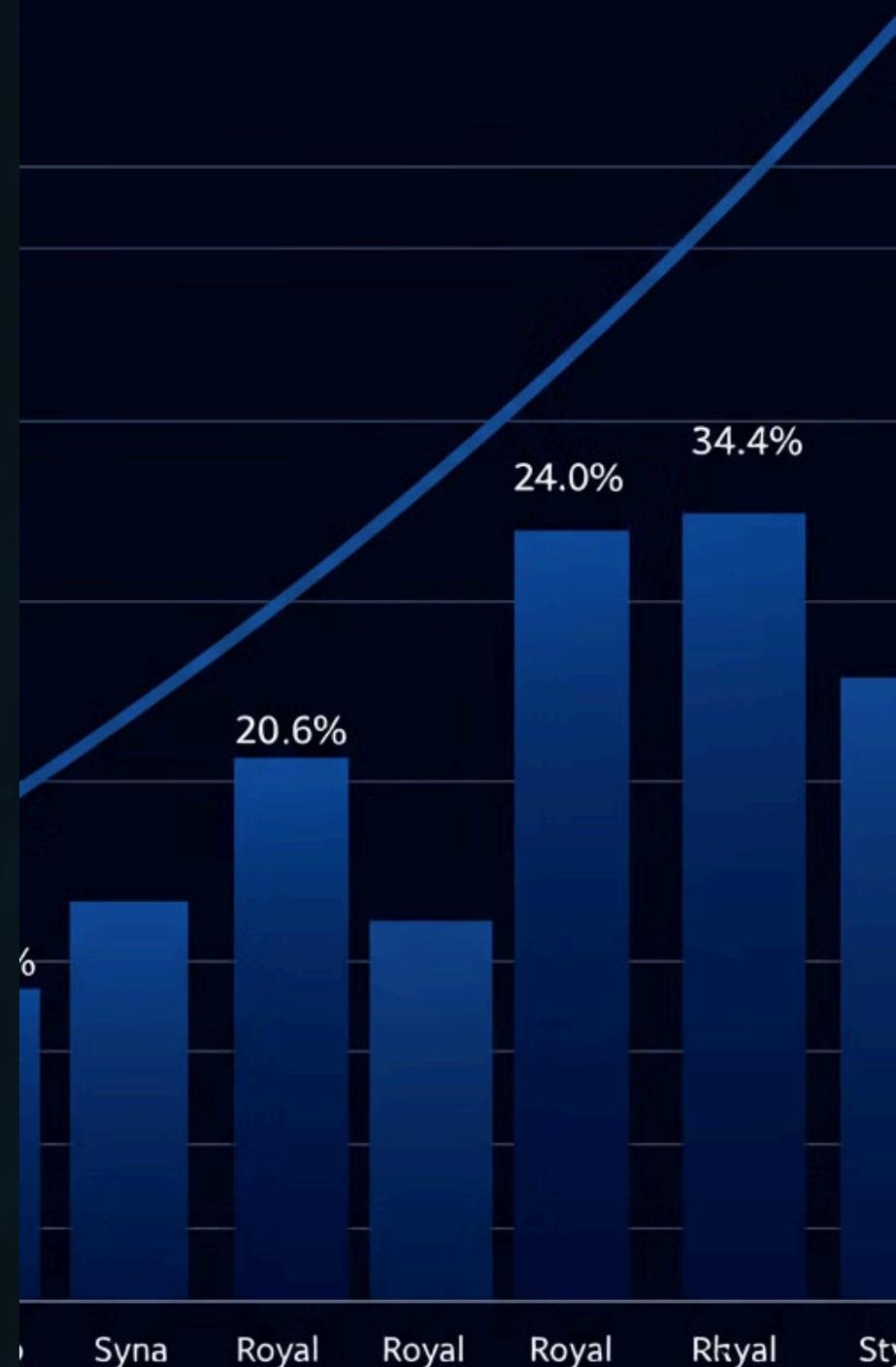
Enfants dont l'univers est bouleversé, contraints de naviguer entre deux mondes sans les outils nécessaires pour comprendre cette fracture familiale.

100%

Engagement Nécessaire

Mobilisation totale requise de nos institutions pour protéger ces enfants et garantir l'équité parentale dans notre canton.

Ces statistiques alarmantes exigent une réponse immédiate et coordonnée. Derrière chaque chiffre se cachent des drames humains, des parents en souffrance et des enfants désorientés. Le coût social et émotionnel de l'inaction est devenu insupportable pour notre société valaisanne.



La Médiation Familiale : Un Espace de Dialogue Essentiel

1

Établissement

Création de centres de médiation dans chaque district valaisan, accessibles à toutes les familles en situation de rupture.

2

Formation

Déploiement de médiateurs spécialisés formés aux nouvelles dynamiques familiales et aux besoins spécifiques des enfants en situation de séparation.

3

Médiation

Mise en place de protocoles centrés sur l'intérêt supérieur de l'enfant, favorisant le dialogue constructif entre parents séparés.

4

Suivi

Accompagnement à long terme des familles pour assurer la pérennité des accords conclus et l'adaptation aux besoins évolutifs des enfants.

La médiation familiale représente bien plus qu'une simple alternative au conflit judiciaire – elle constitue un changement fondamental de paradigme. En privilégiant le dialogue à la confrontation, nous protégeons non seulement le bien-être psychologique des enfants, mais nous posons également les bases d'une coparentalité harmonieuse et durable.

Un Tribunal de la Famille : Justice Adaptée aux Réalités Familiales

Juridiction Spécialisée

Création d'une cour dédiée exclusivement aux affaires familiales

Décisions Équitables

Garantie d'un traitement impartial des deux parents



Approche Multidisciplinaire

Intégration d'experts en psychologie infantile

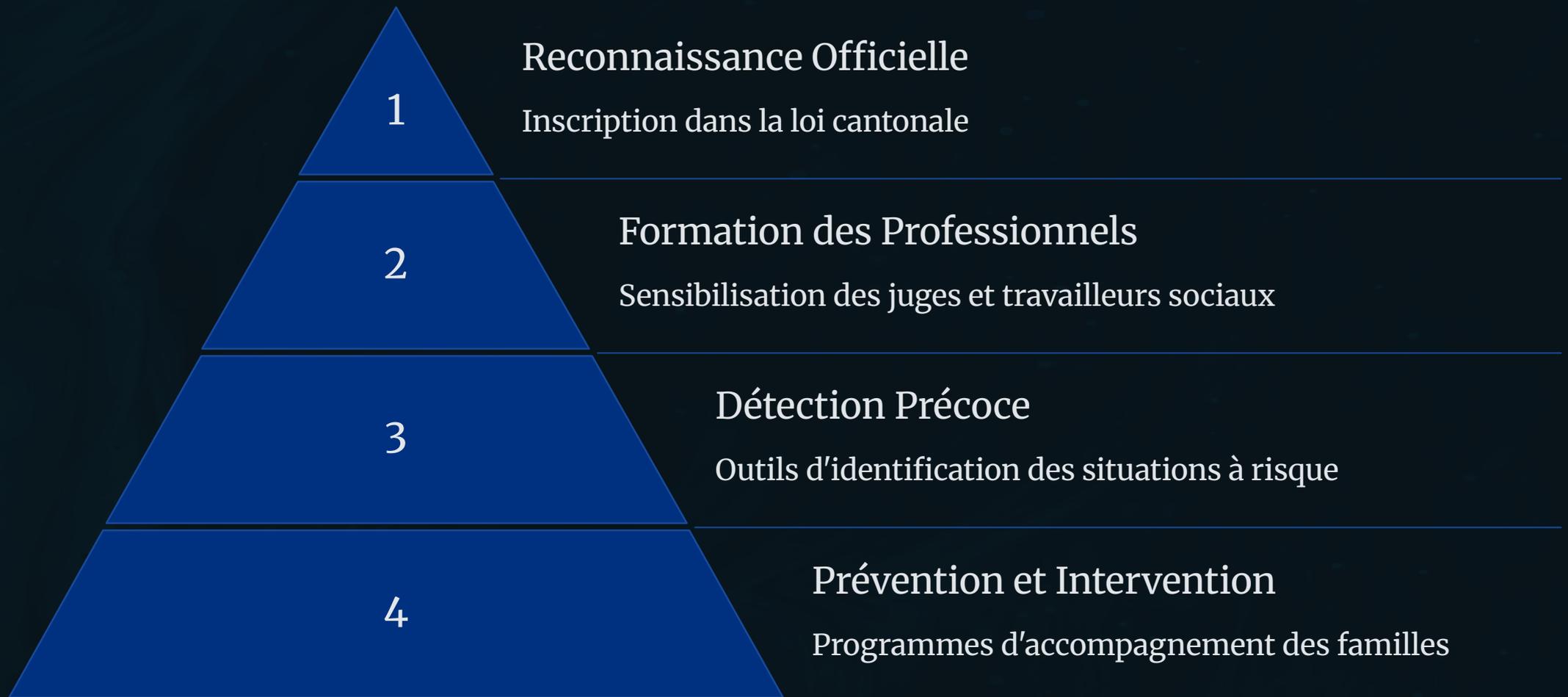
Procédures Centrées sur l'Enfant

Priorité absolue à l'intérêt supérieur des enfants

Le système judiciaire actuel, conçu pour des litiges traditionnels, échoue souvent à appréhender la complexité émotionnelle des conflits familiaux. Un Tribunal de la Famille représente une révolution nécessaire - un système où les juges sont formés spécifiquement aux dynamiques familiales, où l'enfant n'est plus un enjeu mais une priorité.

Cette institution spécialisée permettrait de réduire considérablement le traumatisme judiciaire tant pour les parents que pour les enfants, transformant une épreuve destructrice en processus de reconstruction familiale.

L'Aliénation Parentale : Une Violence Domestique à Reconnaître



L'aliénation parentale constitue une forme insidieuse de violence psychologique dont les conséquences sont dévastatrices pour l'enfant. Suivons l'exemple du canton de Vaud qui a eu le courage de reconnaître officiellement cette réalité. Cette manipulation émotionnelle ne détruit pas seulement la relation parent-enfant – elle sabote le développement psychologique de l'enfant lui-même.

Reconnaître l'aliénation parentale comme forme de violence domestique permettrait d'activer les mécanismes de protection existants, de mobiliser les ressources nécessaires et d'intervenir rapidement avant que les dommages ne deviennent irréversibles.

Un Statut pour les Parents Non-Gardiens : Reconnaître l'Invisible

Reconnaissance Institutionnelle

Création d'un statut légal clair pour les parents non-gardiens, garantissant leur place dans le système administratif et éducatif valaisan.

Équité Financière

Réforme des mécanismes de contribution d'entretien pour éviter la précarisation de ces parents tout en assurant le bien-être matériel des enfants.

Accès aux Services

Garantie d'un accès équitable aux aides sociales, au logement et aux structures d'accueil pour faciliter l'exercice effectif du droit de visite.

Valorisation du Rôle Parental

Campagnes de sensibilisation pour souligner l'importance cruciale des deux parents dans le développement équilibré de l'enfant.

Les parents non-gardiens demeurent trop souvent les grands oubliés des politiques familiales. Réduits à un simple rôle de pourvoyeur financier, ils luttent contre un système qui méconnaît leur importance fondamentale dans la vie de leurs enfants. Cette invisibilisation institutionnelle constitue non seulement une injustice pour ces parents, mais prive également les enfants d'une ressource affective essentielle.

La Réforme des Aides Familiales : Équité et Efficacité

Diagnostic

Évaluation complète du système actuel d'aides familiales pour identifier les inégalités de traitement entre parents gardiens et non-gardiens.

Refonte

Réengineering du système pour adapter les aides aux nouvelles configurations familiales et assurer un soutien équilibré à tous les types de famille.

Implémentation

Déploiement progressif des nouvelles mesures d'aide avec formation du personnel administratif aux réalités de la coparentalité post-séparation.

Évaluation

Mise en place d'un système de suivi continu pour mesurer l'impact des réformes et ajuster les dispositifs en fonction des résultats observés.

Le système d'aides familiales actuel, conçu pour des familles traditionnelles, peine à répondre aux besoins des familles séparées modernes. Cette inadéquation engendre des inégalités flagrantes et compromet souvent la capacité des parents non-gardiens à maintenir une présence significative dans la vie de leurs enfants.

Une refonte ambitieuse s'impose pour créer un système qui reconnaît les multiples configurations familiales et distribue équitablement les ressources afin de garantir le bien-être des enfants, quel que soit le parent avec lequel ils se trouvent.

Une Fiscalité Adaptée aux Réalités Familiales Modernes

| Situation Actuelle | Proposition de Réforme | Bénéfices Attendus |
|---|--|---|
| Déductions fiscales principalement accordées au parent gardien | Partage proportionnel des déductions selon le temps de garde effectif | Équité fiscale reflétant l'investissement réel de chaque parent |
| Contributions d'entretien imposées sans considération des charges réelles | Système tenant compte des charges fixes des deux ménages | Prévention de la précarisation du parent non-gardien |
| Absence de statut fiscal clair pour la garde alternée | Création d'un statut spécifique avec répartition équitable des avantages | Reconnaissance fiscale des nouvelles formes de coparentalité |
| Frais liés à l'exercice du droit de visite non déductibles | Déductibilité des frais essentiels à la relation parent-enfant | Encouragement de l'implication continue des deux parents |

La fiscalité actuelle, vestige d'une conception dépassée de la famille, contribue souvent à accentuer les déséquilibres économiques post-séparation. Une réforme fiscale audacieuse est indispensable pour mettre fin à ces inégalités structurelles et garantir que chaque parent puisse assumer dignement son rôle sans être pénalisé financièrement.

Cette modernisation fiscale ne représente pas seulement une question de justice pour les parents, mais constitue un investissement social crucial pour prévenir la précarisation des familles séparées et assurer des conditions matérielles dignes pour tous les enfants.

L'Urgence Révélée par des Cas Réels



L'Affaire du Nouvelliste

Un récent article du Nouvelliste a mis en lumière le cas déchirant d'une jeune mère séparée de son enfant suite à des décisions judiciaires contestables. Ce témoignage poignant a secoué l'opinion publique valaisanne et démontré que nos craintes ne sont pas théoriques mais dramatiquement réelles.



Les Parents Invisibilisés

Chaque semaine, notre association recueille des témoignages bouleversants de parents réduits à des visiteurs occasionnels dans la vie de leurs propres enfants. Ces histoires, bien que diverses, partagent un même fil conducteur : un système qui échoue à protéger les liens familiaux fondamentaux.



Les Enfants au Centre

Les enfants pris dans ces situations expriment souvent leur détresse à travers des comportements problématiques ou des troubles psychologiques. Leur souffrance silencieuse constitue l'argument le plus puissant pour une réforme urgente et approfondie de notre approche des séparations familiales.

Ces cas réels ne sont pas des exceptions malheureuses mais les symptômes d'un système défaillant. L'urgence n'est plus à démontrer - elle crie dans le silence des chambres d'enfants vides, dans les larmes des parents séparés de leurs enfants, dans l'incompréhension des enfants privés de l'un de leurs piliers affectifs.

Notre Appel à l'Action : Ensemble pour nos Familles

Contact Immédiat

Nous vous invitons à nous contacter sans délai par mail à comite@mcpvs.ch ou par téléphone au +41 79 678 30 07 pour organiser des rencontres individuelles avec chaque groupe politique.

Collaboration Institutionnelle

Nous proposons la création d'un groupe de travail mixte associant notre mouvement, les autorités cantonales et les experts pour élaborer un plan d'action coordonné.

1

2

3

4

Soutien Législatif

Nous appelons les élus à porter et soutenir des projets de loi reconnaissant l'aliénation parentale comme violence domestique et réformant profondément la fiscalité des familles séparées.

Mobilisation Citoyenne

Nous invitons la société civile valaisanne à se mobiliser pour exiger ces changements essentiels et construire ensemble un Valais où les enfants peuvent compter sur leurs deux parents.

L'avenir de nos familles, de nos enfants, de notre Valais est entre nos mains. Ensemble, bâtissons une politique familiale qui fera la fierté de notre canton et garantira un avenir serein pour les générations futures. Pour nos familles, pour notre Valais : agissons maintenant. Le temps de l'action est venu.